



La Camargue.

La France et sa mégabiodiversité

Un patrimoine naturel d'importance mondiale

Christophe Lefebvre,

président du Comité permanent du Conseil national de la protection de la nature

Un patrimoine naturel d'importance mondiale

La France abrite des richesses naturelles extraordinaires le plus souvent méconnues des Français.

La France est en effet **le seul pays présent dans 5 des 25 points chauds** de la biodiversité mondiale (Méditerranée, Caraïbes, océan Indien, Nouvelle-Calédonie, Polynésie) et dans une des trois zones forestières majeures de la planète (Amazonie).

Son domaine maritime est le deuxième du monde avec 11 millions de km², avec une très grande représentativité d'habitats marins, ce qui fait sans doute de la France l'un des pays les plus riches en biodiversité puisque de récentes publications scien-

tifiques ont révélé que l'essentiel de la biodiversité est marin et encore très largement inconnu.

Ce patrimoine est cependant vulnérable puisque la France est au 4^e rang mondial pour les espèces animales menacées et au 9^e rang pour les plantes, selon la Liste rouge de l'UICN¹.

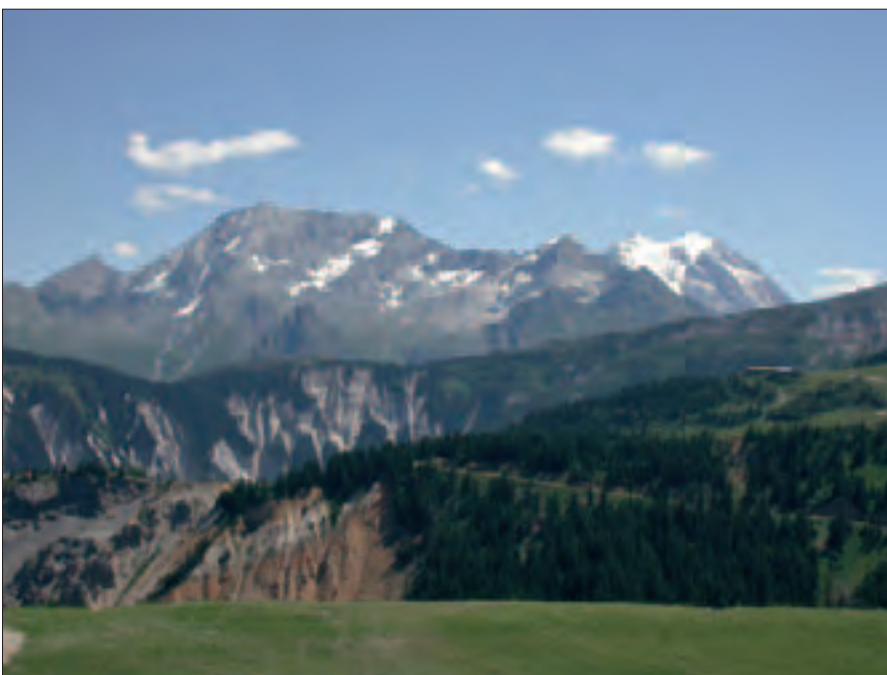
La France métropolitaine est aussi au carrefour biologique de l'Europe. Elle accueille quatre des cinq principales zones biogéographiques européennes (atlantique, continentale, méditerranéenne et alpine). De ce fait, elle abrite plus de 75 % des types d'habitats naturels identifiés comme prioritaires au niveau européen et 40 % de la flore d'Europe. Par sa présence en Méditerranée, la France fait partie d'un point chaud de la biodiversité mon-

diale particulièrement important pour les espèces végétales (13 000 espèces endémiques). Les différentes régions françaises sont marquées par la diversité de leurs paysages et l'ancienneté des relations homme-nature. Elles sont au cœur d'une identité naturelle et culturelle qui contribue à faire de la France la première destination touristique mondiale.

Malgré une prise de conscience croissante, de nombreuses menaces pèsent toujours sur les écosystèmes et sur les espèces de métropole. Ainsi, au cours des trente dernières années, elle a perdu 50 % de ses zones humides, et des espèces animales aussi emblématiques que le bouquetin des Pyrénées ou le phoque moine de Méditerranée. Aujourd'hui, bien qu'un quart du ter-



Mayotte.



Vue depuis l'altiport de Courchevel.

ritoire métropolitain soit considéré comme écologiquement important, seul 1,2 % de sa superficie est protégé par des parcs nationaux (zones centrales) ou des réserves naturelles.

La protection de la biodiversité doit donc être renforcée à travers la création d'un réseau écologique national basé sur un ensemble représentatif d'aires protégées, avec un renforcement souhaitable des aires marines protégées grâce à la création de la nouvelle agence des aires marines protégées et des parcs naturels marins.

Les collectivités de l'outre-mer dans les trois grands océans de la planète apportent à la France une richesse en biodiversité particulièrement importante. Malgré une superficie réduite (0,08 % de toutes les terres émergées), elles abritent 3 450 plantes et 380 vertébrés endémiques, soit plus que toute l'Europe continentale.

Le domaine maritime de l'outre-mer comprend environ 10 % des récifs coralliens et 20 % des atolls de la planète. Avec ses 7 millions d'hectares de forêt tropicale, la Guyane française constitue l'un des quinze derniers grands massifs peu fragmentés par les activités humaines. L'île de Mayotte présente l'un des rares lagons à double barrière, qui abrite 17 espèces de mammifères marins. Les Terres australes et antarctiques françaises abritent les communautés d'oiseaux marins les plus diversifiées au monde.

Les richesses écologiques d'outre-mer sont donc immenses. Malheureusement certains habitats naturels sont déjà dégradés et subissent de très fortes menaces. Ainsi les récifs coralliens sont endommagés à hauteur de 10 à 80 % selon les régions et, en Nouvelle-Calédonie, les forêts tropicales sèches ne couvrent plus que 1 % de leur superficie initiale.

La biodiversité est un enjeu économique, social et culturel majeur en outre-mer, mais la prise de conscience y est encore récente. Cela explique sans doute pourquoi de nombreux efforts de mobilisation sont encore nécessaires. Le vaste domaine maritime français illustre bien cette situation puisque seulement 0,0001 % de sa superficie bénéficie d'un statut d'aire marine protégée.

Les principales menaces sur notre biodiversité

L'introduction d'espèces exotiques envahissantes est devenue une des principales causes de disparition de la biodiversité et a souvent un impact important sur les activités économiques et la sécurité alimentaire. Les îles sont particulièrement sensibles à ce phénomène qui peut entraîner la disparition totale de certaines espèces et une banalisation générale des milieux naturels : ainsi l'île de Tahiti est d'ores et déjà recouverte aux deux tiers par une plante envahissante, le miconia.

L'introduction intentionnelle d'un escargot en Polynésie a entraîné la disparition de 59 autres espèces.

La pollution de l'eau, des sols et de l'air affecte directement certaines espèces et peut avoir des effets indirects importants en dégradant les habitats naturels et en contaminant les chaînes alimentaires. Beaucoup d'espèces se sont raréfiées dans les campagnes et les cultures, comme les papillons et les abeilles, pourtant indispensables au fonctionnement des écosystèmes. La réduction de l'usage des polluants est un défi majeur particulièrement en France, troisième utilisateur mondial de pesticides. L'outre-mer est également concerné par les pesticides et par d'autres pollutions : ainsi, le cas de la Guyane française est préoccupant avec les rejets de mercure liés à l'orpaillage. L'orpaillage rejette au moins 10 tonnes de mercure dans les rivières chaque année.

L'augmentation moyenne de la température de 1,8 à 2 degrés d'ici 2050 entraînerait dans certaines régions du monde, dont l'Europe, la disparition de 15 à 37 % des espèces vivantes et de profonds bouleversements écologiques. Les îles d'outre-mer sont particulièrement concernées dès aujourd'hui avec le blanchissement des coraux et, à terme, avec la hausse du niveau de la mer.

La France doit donc continuer à appuyer les efforts internationaux pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle doit accélérer la recherche technologique dans les secteurs où elle pèse lourd comme l'automobile (3^e exporteur mondial) ou les avions de ligne (1^{er} producteur mondial avec ses partenaires européens).



PHOTO JEAN-YVES MEYER

Taravao, sentier Atara et miconias, Tahiti.



PHOTO JEAN-YVES MEYER

Invasion du miconia, Faatautia, Tahiti.

tateur mondial) ou les avions de ligne (1^{er} producteur mondial avec ses partenaires européens).

Un devoir de mobilisation

La France a ainsi une responsabilité de premier plan pour la préservation des richesses naturelles sur son territoire et hors de ses frontières. Elle doit donc conduire aux niveaux national, européen et international une action ambitieuse et exemplaire sur

la biodiversité, condition d'un véritable développement durable.

Une stratégie nationale

En 2004, la France a adopté une stratégie nationale pour la biodiversité fixant l'objectif de stopper le déclin de la diversité biologique d'ici 2010. Cet objectif impose un effort de mobilisation sans précédent de tous les acteurs : État, collectivités, associations, entreprises...

Les principaux défis sont d'intégrer la biodiversité dans toutes les politiques, de renforcer les connaissances scientifiques, et de reconnaître une valeur à la fois économique et éthique au vivant. La biodiversité soutient des activités économiques essentielles et procure toute une gamme de biens et de services indispensables à notre qualité de vie. Sa préservation est un enjeu de société qui doit faire l'objet d'une grande campagne de sensibilisation, en particulier pour l'outre-mer.

La stratégie nationale est déjà déclinée en plans d'action sur l'agriculture, la mer, le patrimoine naturel, l'urbanisme, les infrastructures et l'outre-mer. Ils doivent apporter des réponses concrètes aux enjeux de la biodiversité. Cet effort doit aussi s'étendre à d'autres domaines clés comme l'économie, l'éducation ou le tourisme, et permettre de renforcer les initiatives existantes, comme l'Initiative française sur les récifs coralliens (Ifreco).

La France possède un important réseau d'acteurs sur la biodiversité : des établissements publics en charge de la gestion de la nature, comme le Conservatoire du littoral, les parcs nationaux, l'ONF (Office national des forêts) ou l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage), des organismes de recherche regroupés au sein de l'Institut français de la biodiversité et un large panel d'ONG engagées de longue date sur cette cause. Elle doit donc mobiliser toute cette capacité d'action et cette expertise, avec les moyens financiers adéquats, pour apporter des réponses décisives.

Un engagement et des devoirs européens

Avec ses partenaires européens, la France s'est engagée à stopper la perte de biodiversité d'ici 2010. En tant que pays fondateur de l'Union européenne, elle peut avoir un rôle moteur pour impulser les politiques en faveur de la biodiversité, ce qui nécessite d'améliorer significativement l'application des directives européennes sur l'environnement et de poursuivre activement la mise en place du réseau Natura 2000 sur son territoire.

La France pèse également un poids important dans les domaines de l'agriculture et de la pêche. Elle doit poursuivre les efforts de réforme de la politique agricole commune (PAC) et de la politique commune de la pêche en y intégrant des objectifs de préservation des milieux naturels et en respectant les capacités biologiques des espèces. Avec les Pays-Bas et le Royaume-Uni, la France doit également lancer une initiative pour la biodiversité des territoires européens d'outre-mer qui, aujourd'hui, ne fait l'objet d'aucune politique spécifique de l'Union européenne.

Une présence et une action à l'international

La biodiversité est devenue un thème majeur des négociations internationales en raison des bouleversements observés à l'échelle de la planète, et parce qu'elle est l'objet d'enjeux économiques considérables. Elle est aussi directement liée à la lutte contre la pauvreté et à l'aide au développement car de nombreux pays du Sud dépendent étroitement des ressources naturelles vivantes.

Dans ce contexte, la France peut déployer une action importante en s'appuyant sur ses valeurs humanistes et sur sa forte présence internationale. Elle devrait en particulier exercer son influence au sein du G8, promouvoir un renforcement de l'action de l'ONU sur l'environnement et améliorer l'application des grandes conventions internationales.

Par ailleurs, la France a aussi la possibilité d'encourager la prise en compte des enjeux de la biodiversité et du développement au sein de l'Organisation internationale de la francophonie. Cette plate-forme unique de coopération Nord-Sud permet notamment de valoriser les liens entre biodiversité et diversité culturelle. Dans les pays de la Zone de solidarité prioritaire, la coopération française devrait, d'une part, accroître la prise en compte de l'aspect biodiversité dans ses projets et, d'autre part, renforcer le financement d'actions spécifiquement dédiées à la biodiversité, en s'appuyant sur la société

civile et les ONG. Le Fonds français pour l'environnement mondial doit poursuivre son action pour la biodiversité tout en adaptant ses modalités de financement aux microprojets de terrain.

Enfin, la France devrait engager des projets en coopération régionale associant les collectivités d'outre-mer et les pays voisins dans les zones clés de la biodiversité mondiale que sont les Caraïbes, le plateau des Guyanes, l'océan Indien, les îles subantarctiques et le Pacifique Sud. n

1. Union internationale pour la conservation de la Nature.